



CONSEIL MUNICIPAL : Séance ordinaire du 12 décembre 2019

à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire,

Compte rendu de réunion

Présents : M. AUBOUIN Jean, Mme BARATHE Yolande, Mme BASSET Marie-France, M. BERTON Christian, M. BONNEAU François, M. BOUTIN Jean-Luc, M. CAIVEAU Fabrice, M. CHASSAGNE Alain, Mme COUILLAUD Véronique, M. DROUET Stéphane, Mme DUMOUT Marie-France, Mme FOURNIER Claudine, M. GODICHAUD Patrick, M. LACROIX Frédéric, M. LAIDET Michel, Mme LANFRANCHI Nicole, Mme MANCIA Dominique, M. MANGUY Claude, M. MARCHESSON Philippe, M. MAROT Michel, M. MASSÉ Éric, M. MOUNIER Mickaël, Mme ORMECHE Maria-Rosa, Mme ROY Françoise, M. ROYUX Clarisse, M. TRAINAUD Michel, M. TRICOIRE Pascal, M. TURQAT Philippe, Mme VANDESTICK Laurence, M. VIDAL Jean-Pierre, M. VIGNAUD Christian.

Excusés : Mme CHAILLOU Marie-Françoise, Mme FAURE Annick, Mme GRAFEUILLE Marie-Noëlle, Mme MICHAUD Line, M. MONTHUBERT Billy, Mme ROBERT-MORISSET Véronique.

Absents : M. AUDEBERT Jean-Christophe, M. AUDEBERT Éric, M. BARBIAN Frédéric, M. BAUNIER Hugues, Mme BLIN Béatrice, M. BOYELDIEU Stéphane, M. FOURNIER Bernard, Mme MAREC-FUSCO Béatrice, Mme MASSÉ Mélina, M. MORICHON Brice, Mme VIGNAUD Christine.

Excusés ayant donné procuration : M. FAURE Hervé à M. TRAINAUD Michel, Mme HARMAND Emmanuelle à Mme COUILLAUD Véronique, M. PATTE Hervé à M. LACROIX Frédéric, Mme VALLÉE Armelle à Mme BARATHE Yolande.

Assistaient à la réunion : Mme BOURDIN Isabelle, M. TRIOUILLIER Xavier (DGS).

Mme DUMOUT Marie-France est désignée secrétaire de séance.

1- Adoption du dernier compte rendu de réunion

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du mois de novembre.

2 – Droit de préemption sur un garage à Rouillac

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour le garage cadastré AK 332. Ce bien est soumis à droit de préemption urbain. En effet, il fait partie d'un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme (projet de rond-point). Le conseil municipal, considérant stratégique, l'emplacement de la parcelle, décide d'exercer son droit de préemption. La parcelle sera acquise au prix de 15 000 euros.

3 – Cession parcelle communale

Un particulier souhaite acquérir la parcelle cadastrée YI 16 située à Bordeville, d'une superficie de 220 m². Le conseil municipal décide, avant de se prononcer, de prendre contact avec le propriétaire de la parcelle voisine, mais aussi avec l'ADA. Une fois les renseignements obtenus, la cession sera examinée lors d'une prochaine séance.

4 – Avenant à la convention de délégation de service public pour la foire du 27

Monsieur DURUISSEAU Francis sollicite la commune afin de revoir à la baisse le montant de la concession qu'il verse annuellement (38 000 €). En effet, les commerçants non sédentaires sont de moins en moins nombreux à venir à la foire du 27. La convention signée en 2016 pour une durée de 5 ans ne prévoit aucune réactualisation mais il est possible d'appliquer une révision dans la limite de 10 % du montant du contrat initial conformément à l'article R3135-8 du Code de la Commande Publique. Cela ramènerait le montant à 34 200 € pour 2020. Le conseil municipal valide la modification de la convention en ce sens.

5 – Demandes de subventions

- L'association des commerçants et artisans de Rouillac (ACAR) sollicite la commune par courrier en date du 03 décembre pour l'octroi d'une subvention de 1 400 €. Ils ont en effet participé à l'animation de Rouillac depuis avril 2019 (semaine cyclotouriste, soirée d'Halloween, distribution de disques bleus). Cette subvention leur permettrait d'aller au bout de leurs projets de fin d'année. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la subvention sollicitée afin d'encourager l'association qui participe au dynamisme du centre-bourg.
- Deux étudiants de l'IUT d'Angoulême sollicitent une subvention pour participer au 4L Trophy. Le conseil municipal refuse d'accéder à la demande des deux étudiants.

6 – Décisions modificatives budgétaires

- Afin de régler les dernières échéances d'emprunt de l'année 2019, il convient de prélever la somme de 12 700 € au compte 020- dépenses imprévues de fonctionnement, pour le compte 1641- Emprunts.
- Afin de régler le dernier loyer du foyer Croix-Rouge, les charges locatives et les taxes foncières, il convient de verser une subvention communale au profit du CCAS d'un montant de 9 300 €. Les taxes foncières 2018 et 2019 passent sur le même exercice, d'où le manque de crédit aujourd'hui.

Budget communal				
Dépenses			Recettes	
022	Dépenses imprévues	- 9 300.00	657362	Subvention CCAS + 9 300.00

Budget CCAS				
Dépenses			Recettes	
6132	Locations	- 6 791.96	7474	Subvention + 9 300.00
614	Charges locatives	+ 7 891.96		
63512	Taxes Foncières	+ 8 200.00		

Le conseil municipal, vote à l'unanimité, les deux décisions budgétaires modificatives.

7- Prise en charge des frais de déplacement des agents à compter du 01.01.2020

L'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 Juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret N° 2006-781 du 3 Juillet 2006 vient modifier, à compter du 1^{er} janvier 2020, le remboursement des frais de repas occasionnés lors d'un déplacement temporaire qui s'élèvera à 17,50 € (au lieu des 15,25 € actuellement). Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer le nouveau taux légal à la collectivité.

8 - Questions et informations diverses

- 1 Demandes de M. et Mme GILARDIN (acquisition terrain, entretien d'arbres et accès à leur immeuble).
- 2 Remerciements de la famille FORGERON pour l'envoi de condoléances.
- 3 Visite du logement de Sonnevile Mercredi 18 décembre à 18 heures sur place.
- 4 Courrier reçu de la FOSA (Fondation des Œuvres Sociales de l'Air) sollicitant la commune pour le prochain meeting aérien des 13 & 14/06/2020. Le conseil municipal propose de participer par le prêt de matériel à la BA 709 (barrières ,...).
- 5 Sollicitation de CR 16 (Coordination Rurale de la Charente) pour un engagement moral de soutien aux agriculteurs et la signature d'une charte de bon voisinage. Plusieurs font part du fait que la chambre d'agriculture œuvre en ce sens et qu'il convient de ne pas multiplier les démarches auprès de tous les syndicats.
- 6 Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie des vœux est prévue le samedi 18 janvier 2020 à 19 heures au centre culturel « le vingt-sept ».
- 7 Monsieur le Maire se rendra le 7 janvier 2020 en l'étude de Maître Cénédèse-Guillot pour la signature de l'acte relatif à l'immeuble qui appartenait à monsieur Boulestier à Sonnevile.
- 8 Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de La Croix-Rouge, à savoir, la construction d'un EHPAD de 80 lits à Rouillac.
- 9 Monsieur le Maire procède à la lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

La séance est levée à 20 h 00.

Le Maire

Michel TRAINAUD